

CONCOURS DE RECRUTEMENT DANS L'EMPLOI
D'ATTACHÉ DE RECHERCHE

Session 2023

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- 1- Être de nationalité ivoirienne (la condition de nationalité ivoirienne n'est pas exigée pour les candidats au recrutement par contrat) ;
- 2- Être titulaire de l'un des diplômes suivants :
 - Doctorat ou diplôme équivalent (Doctorat 3^{ème} cycle, Doctorat d'Etat, Doctorat Thèse Unique, PhD) ;
 - Diplôme d'Etat de Docteur en Sciences de la Santé auquel, on ajoute :
 - Soit un Certificat d'Études Spécialisées (C.E.S) de trois (03) ans,
ou trois (03) Certificats d'Études Spécialisées (C.E.S) d'un (01) an ;
 - Soit un Diplôme d'Études Spécialisées (D.E.S) de quatre (04) ans **et** (un (01) Diplôme d'Études Approfondies ou un Master dans les Sciences Fondamentales (Sciences Médicales, Odontostomatologie, Sciences Pharmaceutiques et Vétérinaires)).
- 3- Être âgé de 45 ans au plus au 31 décembre 2023, c'est-à-dire, être né(e) après le 31 décembre 1977, pour les Recrutements Nouveaux (candidats non fonctionnaires) ;
- 4- Pour les candidats fonctionnaires, seuls ceux des grades B3, A3 ou A4 justifiant d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans dans leur emploi actuel peuvent faire acte de candidature.